

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois de février, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 05/02/2019

Etaients présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Elie SMITH, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Béatrice NOUVEAU
Christian FOURNAGE
Véronique RUFIN
Vanessa SZUBA
Guillaume GARDON
Sylviane HENNEQUIN (Pouvoir Jean-Paul GUILLON)

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT.

La séance est ouverte à 20h05.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 17/12/2018

Absent lors du dernier Conseil Municipal, Pierre CARQUIN ne prend pas part au vote.

Le compte rendu du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Subventions aux Associations 2019

La Commission de finances s'est réunie le 7 février 2019.

Après étude des dossiers de subventions déposés par les Associations, elle propose :

NOM	2016	2017	2018	PROPOSITION 2019
OCCE	1 500	1 500	1 500	1 500
ANCIENS COMBATTANTS	500	500	500	500
AFASA	300	250	300	300
NOG'EN FETES	12 000	10 000	Pas de demande et ne propose rien pour 2018	Association supprimée

FERVENTS DU BOUCHON	250	250	250	250
JUDO CLUB DE L'OMOIS	800	800	800 pour le fonctionnement et 1200 pour l'achat des nouveaux tapis	800
MASCARA	4 500	4 000	4 000	4 500
NOGENT HISTORIQUE	200	120	500	200
NOGENT LOISIRS	0	300	300	250
NOGENT VOUS ACCUEILLE	150	Association supprimée	Association supprimée	Association supprimée
RENCONTRES ET AMITIES	700	700	700	700 en suspens
PETANQUE NOGENTAISE	-	-800	Pas de demande	
REVEIL NOGENTAIS	10 000	0	Association supprimée	Association supprimée
GYM REVEIL NOGENTAIS	1 000	1 000	1 000	1 500
USA FC FOOT		9 800	7 500	7 500
STE MUSICALE ET DE CONCERTS	500	500	500	300 en suspens
COURSE CYCLISTE (NONOGENT)	1 200	800	1 200	1 500
YOGA N'TOU'TEAM				
Les Trainards Tam'				
CCAS	8 000	8 000	5 000	5 000
TOTAL	41 550	39 320	25 250	24 800

Madame le Maire propose de voter toutes les subventions en un seul vote, telles que la commission de finances les a proposées.

Quelques explications sont données :

- La subvention pour le club Rencontres et Amitiés est en suspens car elle n'a plus de bureau
- Celle de l'Association « Société Musicale et de Concerts » est reportée également car elle n'a pas fourni de relevé bancaire
- L'Association Nogent Historique a obtenu un peu moins de subvention car elle a été subventionnée par l'EHPAD
- La Nonogentaise a obtenu un peu plus de subvention car elle organise la course cycliste qui occasionne des frais élevés.
- La subvention versée à l'Association « Gym du Réveil Nogentais » a été un peu augmentée car cette association embauche des professeurs auto entrepreneurs, ce qui lui occasionne des charges supplémentaires.

Jean-Paul GUILLON, en tant que Président d'Association souhaite ne pas prendre part au vote, ainsi que son pouvoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte le versement des subventions tel qu'il a été proposé par la Commission de Finances.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution de l'Association « Nog'en Fêtes » la Commune a organisé cette année la fête patronale ainsi que le Noël des enfants de la Commune. Les dépenses occasionnées se sont élevées à environ 6.000,00 €.

La Commune souhaite retrouver une présidence et un bureau pour le Comité des Fêtes.

Une brocante de Printemps sera organisée le dimanche de Pâques.

NOM	2016	2017	2018	PROPOSITION 2019
CROIX ROUGE	200€	200€	200€	200€
PAPILLONS BLANCS	800€ (brioches)			
RESTOS DU COEUR	400€	400€	400€	500€
ANAT DE L'OMOIS		100€	100€	100€
SECOURS POPULAIRE			400€	500€
Maison d'accueil CHU De Reims ROSEAU			200€	
TOTAL	1 400€	700€	1 300€	1 300€

En ce qui concerne les subventions aux Associations extérieures, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN), accepte de valider les propositions de la Commission de Finances.

Tableau des Emplois Permanents

Lors de sa séance du 13 février 2017, le Conseil Municipal avait arrêté le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

- Rédacteur Principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe : 2
- Adjoint Administratif Territorial : 2
- Agent de Maîtrise Principal : 1
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint Technique Territorial : 5

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Aisne s'est réunie en date du 21 janvier 2019.

Six dossiers d'avancement de grade ont reçu un avis favorable.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

- Rédacteur Principal de 1ère classe : 1
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe : 2
- Adjoint Administratif Territorial : 1
- Agent de Maîtrise Principal : 1
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe : 6
- Adjoint Technique Territorial : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte de modifier le tableau des emplois permanents tel que proposé ci-dessus.

2 rue des Ecoles : Reprise des locations en cours

Lors de sa séance du 19 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de préempter l'immeuble situé 2, rue des Ecoles.

L'acte a été signé le 30 janvier 2019.

La Commune est donc propriétaire de cet immeuble.

Un bail est en cours concernant un des deux logements. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de le reconduire dans les mêmes conditions : Il s'agit d'un bail meublé, loué pour un montant de 390,00 € plus 14 € de charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, par 13 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN).

Un deuxième logement est à louer au rez-de-chaussée. Le Conseil Municipal souhaite le louer également en meublé. Il s'agit d'un F.2.

Primes Médailles d'Honneur Régionales, Départementales, Communales

Le 4 juillet 2014, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une prime aux agents ayant obtenu une médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale.

Les primes suivantes avaient été votées :

Médaille d'argent (20 ans de service) : 200,00 €
Médaille de vermeil (30 ans de service) : 500,00 €

Cette année, un agent a obtenu la médaille d'Or (35 ans de service). Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter une prime correspondant à l'obtention de la médaille d'or.

Une proposition est faite pour un montant de 650,00 €.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) décide d'attribuer les primes suivantes :

- Médaille d'argent (20 ans de service) : 200,00 €
- Médaille de vermeil (30 ans de service) : 500,00 €
- Médaille d'or (35 ans de service) : 650,00 €

Intégration de parcelles (suite délib du 17/12/2018) dans le domaine public « Le Plat Pays »

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Madame le Maire à signer un acte permettant de régulariser une servitude de passage pour les riverains des parcelles du Plat Pays.

Madame le Maire propose d'intégrer ces parcelles dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte d'intégrer les parcelles suivantes dans le domaine public :

- AE n°290 pour 07 ca
- AE n°292 pour 09 ca
- AE n°293 pour 11 ca
- AE n°294 pour 35 ca
- AE n° 295 pour 33 ca
- AE n° 296 pour 22 ca
- AE n° 297 pour 07 ca
- AE n° 298 pour 26 ca
- AE n° 299 pour 32 ca
- AE n°300 pour 33 ca.

Remboursement d'une dégradation communale

Un sinistre s'est produit le 16 janvier 2019 : un camion a endommagé une barrière au niveau de l'abris-bus des Marronniers.

Les frais suivants ont été occasionnés :

Coût de la barrière de ville : 172.80 €

Coût de la main d'œuvre (2 agents X 2h30) : 89.22 €

Soit un total de 262,02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

DIA

La maréchalerie	AH 131	10a 0ca
Le Champ du Voisin (17 Rés. Les Marronniers)	AC 133 (et moitié indivise du passage commun AC 135 d'une contenance de 88ca)	352 m ²
23 B rue de la Ferrotterie (Les Prés de la Fontaine)	AH 115	1003 m ²
64 rue Ernest Vallée	AA 285 (issue de la division de la parcelle AA 10)	1016 m ²
5074 Impasse de Kérouartz Le Couvent	AB 123 AB 124	144 m ²

9 Impasse de Kérouartz	AB 125	61 m ²
9 Impasse de Kérouartz	AB 126	142 m ² 145 m ²
Le Grand Champ	ZC 44	600 m ²
Le Grand Champ	ZC 51 (Parcelle d'une superficie de 670 m ² issue de la division des parcelles ci-dessus)	2462 m ²
Le Grand Champ	ZC 44	600 m ²
Le Grand Champ	ZC 51 (Parcelle d'une superficie de 731 m ² à prendre dans les parcelles ci-dessus en cours de division)	2462 m ²
Sous la Pelle à Four	B 5	3a 5ca
La Montagne	B 392	5a 35ca
La Brosse	B 874	40a 64ca
Le Taillis Finet	C 103	42a 20ca
Résidence les Sablons (Appartement)	AB 516	8521 m ²

Informations diverses

La famille DE VISCH a adressé une lettre de remerciements à la Commune.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un plan concernant les aménagements futurs de la Commune.

L'Association de la Pétanque évoque le problème de l'éclairage des terrains. La GTIE a déjà été contactée. L'intervention devra avoir lieu avant le 16 mars, date d'un tournoi.

L'Association de la Pétanque organise un loto le 9 mars prochain.

La séance est levée à 20 H 55.

Le Maire,
Jeannine VAN LANDEGHEM.